

UNIVERSITE TOURS

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e des technologies de l'information et de la communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOURS, session 2025**

**Le président de l'université de Tours, EPSCP, Monsieur Philippe ROINGEARD,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

**DÉCIDE :**

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e des technologies de l'information et de la communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOURS, au titre de l'année 2025 :

Monsieur LETOURNEUR Jean-Philippe, ingénieur d'études hors classe, président, Université de Tours, Tours.

Madame BREUIL Sandrine, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Université de Tours, Tours.

Madame NECOL Cécile, ingénieure d'études de classe normale, experte, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur APPRIOU Ronan, assistant ingénieur, membre, Université de Tours, Tours.

Madame THOMAS Cécile, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université de Tours, Tours.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Tours, le 04 septembre 2025